



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Feuilleton et préavis

de l'Assemblée

Le mercredi 12 novembre 2025 – N° 18

Neuf heures quarante

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

Partie 1
AFFAIRES COURANTES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

- La députée de Bellechasse sur le sujet suivant : *Reconnaissance à M. Gérald Gourde, entrepreneur engagé dans les Etchemins.*
- La députée de Bourassa-Sauvé sur le sujet suivant : *Souligner le 40^e anniversaire du Centre d'action bénévole de Montréal-Nord.*
- Le député de Johnson sur le sujet suivant : *Hommage à M. Jean-Marie Laplante.*
- La députée de Verdun sur le sujet suivant : *Rénovation de l'Institut en santé mentale Douglas.*
- Le député de Blainville sur le sujet suivant : *Hommage à M. Serge Paquette.*
- La députée de Vaudreuil sur le sujet suivant : *Mme Tania Murphy et le combat pour la reconnaissance du lipœdème.*
- Le député de Saint-Jean sur le sujet suivant : *Avec la nouvelle vision économique du gouvernement, le Haut-Richelieu est prêt à l'action dans le secteur de la défense.*
- Le député d'Arthabaska sur le sujet suivant : *Souligner le 60^e anniversaire de l'Association coopérative d'économie familiale des Bois-Francs.*
- La députée de Marie-Victorin sur le sujet suivant : *L'épinglette tête de lion.*
- La députée de Verchères sur le sujet suivant : *Souligner les 40 ans du Comité d'allaitement maternel.*
- La députée de Champlain sur le sujet suivant : *Félicitations à la ville de Trois-Rivières, récipiendaire du Prix canadien d'excellence en urbanisme pour son projet du futur quartier Le Relais.*
- Le député de la Côte-du-Sud sur le sujet suivant : *Hommage à M. André Therrien, Lieutenant-colonel.*

DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI

DÉPÔTS a) documents
 b) rapports de commissions
 c) pétitions

RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS

**INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE
PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL**

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

VOTES REPORTÉS

MOTIONS SANS PRÉAVIS

AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

Partie 2
AFFAIRES DU JOUR

AFFAIRES PRIORITAIRES

DÉBATS D'URGENCE

DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS

AUTRES AFFAIRES

I. Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

- 1) Projet de loi n° 1
Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec
Présenté par le ministre de la Justice et ministre responsable des Relations canadiennes le **9 octobre 2025**

- 2) Projet de loi n° 3
Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail
Présenté par le ministre du Travail le **30 octobre 2025**

- 3) Projet de loi n° 6
Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 25 mars 2025 et à certaines autres mesures
Présenté par le ministre des Finances le **11 novembre 2025**

- 4) Projet de loi n° 7*
Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires
Présenté par la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de l'Efficacité de l'État et présidente du Conseil du trésor le **5 novembre 2025**

* **Recommandation du lieutenant-gouverneur**

- 5) Projet de loi n° 108
Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles afin de moderniser son offre de services financiers et de reconnaître le domaine de la créativité numérique
Présenté par le ministre de la Culture et des Communications le **28 mai 2025**
- 6) Projet de loi n° 111
Loi modernisant la Loi sur les coopératives et modifiant d'autres dispositions
Présenté par le ministre délégué à l'Économie le **6 juin 2025**

Étude détaillée en commission

- 7) Projet de loi n° 106
Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective et l'imputabilité des médecins quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux
Présenté par le ministre de la Santé le 8 mai 2025
Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux (consultations) déposé le 30 mai 2025
Principe adopté le **3 juin 2025**, et
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux
- 8) Projet de loi n° 109
Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique
Présenté par le ministre de la Culture et des Communications le 21 mai 2025
Rapport de la Commission de la culture et de l'éducation (consultations) déposé le 4 novembre 2025
Principe adopté le **5 novembre 2025**, et
Renvoyé à la Commission de la culture et de l'éducation

Prise en considération de rapports de commissions

- 9) Projet de loi n° 103
Loi visant principalement à réglementer les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté
Présenté par le ministre responsable des Services sociaux le 6 mai 2025
Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux (consultations) déposé le 5 juin 2025
Principe adopté le 21 octobre 2025
Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux déposé le **11 novembre 2025**

Adoption

- 10) Projet de loi n° 4
Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 25 mars 2025 et modifiant d'autres dispositions
Présenté par le ministre des Finances le 28 octobre 2025
Principe adopté le 4 novembre 2025
Rapport de la Commission des finances publiques adopté le **11 novembre 2025**

II. Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

- 11) Projet de loi n° 190
Loi sur la mise en place en milieu de travail de comités paritaires de transition juste vers une économie écologiquement durable
Présenté par le député d'Hochelaga-Maisonneuve le **8 octobre 2025**
- 12) Projet de loi n° 192
Loi visant à assurer la santé et la sécurité des élèves en classe en encadrant la qualité de l'air ambiant dans les écoles
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **7 décembre 2022**
- 13) Projet de loi n° 193
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin de reconnaître le droit à un environnement sain à titre de droit fondamental
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **1^{er} février 2023**

- 14)** Projet de loi n° 196
Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin de garantir le droit de recevoir des services de garde
Présenté par la députée de Robert-Baldwin le **14 mars 2023**
- 15)** Projet de loi n° 197
Loi visant à améliorer la qualité des soins par la fixation de ratios dans certains établissements visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux
Présenté par le député de Pontiac le **6 décembre 2022**
- 16)** Projet de loi n° 198
Loi proclamant la Journée nationale de sensibilisation à l'itinérance
Présenté par la députée de D'Arcy-McGee le **9 octobre 2025**
- 17)** Projet de loi n° 390
Loi favorisant la prise en compte de l'égalité des sexes et de la diversité dans une perspective intersectionnelle dans le processus budgétaire
Présenté par la députée de Mercier le **21 mars 2023**
- 18)** Projet de loi n° 391
Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique afin de consacrer le droit à la gratuité des projets pédagogiques particuliers offerts dans les écoles où est dispensé le service de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que de limiter la distance entre les immeubles d'une école à projet particulier
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **16 mars 2023**
- 19)** Projet de loi n° 394
Loi concernant la mise en place de politiques de conciliation études-famille-travail notamment dans les établissements d'enseignement supérieur
Présenté par le député d'Hochelaga-Maisonneuve le **5 décembre 2023**
- 20)** Projet de loi n° 396
Loi modifiant la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations afin d'y prévoir l'atteinte d'une capitalisation de 100 milliards de dollars
Présenté par le député de Marguerite-Bourgeoys le **16 mars 2023**

- 21) Projet de loi n° 397
Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement dispensant des services de l'éducation préscolaire, d'enseignement au primaire ou d'enseignement en formation générale ou professionnelle au secondaire, incluant les services éducatifs pour les adultes
Présenté par la députée de Mercier le **27 avril 2023**
- 22) Projet de loi n° 398
Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique afin de consacrer le droit des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de recevoir des services éducatifs équivalents à ceux dispensés par l'école
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **20 avril 2023**
- 23) Projet de loi n° 399
Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec afin d'obliger la Caisse de dépôt et placement du Québec à faire des investissements ayant des impacts sociaux et environnementaux durables et à en rendre compte
Présenté par le député de Maurice-Richard le **27 avril 2023**
- 24) Projet de loi n° 490
Loi renforçant la majorité qualifiée requise pour la nomination et la destitution des personnes nommées par l'Assemblée nationale
Présenté par le député de Nelligan le **18 avril 2023**
- 25) Projet de loi n° 491
Loi visant à modifier la Loi sur les infrastructures publiques afin de soumettre les projets inscrits au plan québécois des infrastructures à un test climat
Présenté par le député de Taschereau le **14 septembre 2023**
- 26) Projet de loi n° 493
Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec pour tenir compte des résidents temporaires aux fins de la planification de l'immigration
Présenté par le député de Nelligan le **10 mai 2023**
- 27) Projet de loi n° 494
Loi modifiant le Code civil afin de rendre sans effet les clauses d'un bail de logement qui tendent à interdire les animaux de compagnie
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **25 mai 2023**
- 28) Projet de loi n° 496
Loi visant à reconnaître l'amiral blanc en tant qu'insecte emblématique du Québec
Présenté par la députée d'Argenteuil le **9 juin 2023**

- 29) Projet de loi n° 591
Loi visant principalement à renforcer le contrôle de l'action gouvernementale par un député en lui reconnaissant un droit de visite des institutions administratives
Présenté par la députée de Sherbrooke le **21 mars 2024**
- 30) Projet de loi n° 593
Loi modifiant le Code civil afin d'interdire les évictions faites en vue de convertir un logement en hébergement touristique de courte durée
Présenté par la députée des Mille-Îles le **4 octobre 2023**
- 31) Projet de loi n° 597
Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement pour instaurer un droit d'initiative citoyenne en environnement et renforcer les pouvoirs et l'indépendance du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Présenté par la députée de Verdun le **1^{er} février 2024**
- 32) Projet de loi n° 693
Loi favorisant la contribution active à la société des prestataires du Programme de solidarité sociale
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **22 février 2024**
- 33) Projet de loi n° 694
Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin de lutter plus efficacement contre l'alcool au volant
Présenté par le député de Nelligan le **19 mars 2024**
- 34) Projet de loi n° 695
Loi sur le directeur parlementaire du budget
Présenté par le député de Nelligan le **14 mars 2024**
- 35) Projet de loi n° 697
Loi visant à lutter contre le gaspillage
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **23 avril 2024**
- 36) Projet de loi n° 699
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin d'y consacrer le droit à un logement décent
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **4 juin 2024**

- 37) **Projet de loi n° 790**
Loi visant à étendre aux usagers hébergés dans une résidence à assistance continue l'application du Règlement concernant les modalités d'utilisation de mécanismes de surveillance par un usager hébergé dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre d'hébergement et de soins de longue durée
Présenté par la députée de D'Arcy-McGee le **22 mai 2024**
- 38) **Projet de loi n° 792**
Loi visant à accroître la présence du drapeau du Québec
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **30 mai 2024**
- 39) **Projet de loi n° 793**
Loi sur le processus de publication des documents issus de l'enquête menée par Bernard Grenier au sujet des activités d'Option Canada à l'occasion du référendum tenu au Québec en octobre 1995
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **27 novembre 2024**
- 40) **Projet de loi n° 794**
Loi déclarant l'engagement du Québec d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050
Présenté par la députée de Verdun le **7 novembre 2024**
- 41) **Projet de loi n° 893**
Loi sur le maintien de l'autonomie des personnes âgées
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **3 décembre 2024**
- 42) **Projet de loi n° 894**
Loi visant à étendre l'admissibilité au régime d'assurance maladie et au régime général d'assurance médicaments à toutes les femmes ou à toutes les personnes enceintes vivant au Québec sans égard à leur statut migratoire
Présenté par le député de Saint-Henri–Sainte-Anne le **4 décembre 2024**
- 43) **Projet de loi n° 895**
Loi établissant un réseau scolaire commun afin de garantir l'égalité des chances
Présenté par la députée de Mercier le **19 février 2025**
- 44) **Projet de loi n° 896**
Loi visant à indemniser les municipalités locales lors de la cession de terrains destinés à la construction ou à l'agrandissement d'écoles
Présenté par la députée de Sherbrooke le **13 février 2025**

- 45) Projet de loi n° 897
Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin de prévoir la délivrance obligatoire d'un avis de paiement au propriétaire d'un véhicule routier immatriculé ou au titulaire de certains permis
Présenté par le député de Nelligan le **19 mars 2025**
- 46) Projet de loi n° 898
Loi visant à renforcer l'encadrement des augmentations de loyer d'un bail de logement
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **3 avril 2025**
- 47) Projet de loi n° 899
Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin d'obliger la Société de l'assurance automobile du Québec à conclure des ententes avec des ministères ou organismes en vue de l'application de certaines lois
Présenté par le député de Nelligan le **3 avril 2025**
- 48) Projet de loi n° 990
Loi modifiant la Loi sur les normes du travail afin d'encadrer l'exercice du télétravail
Présenté par le député d'Hochelaga-Maisonneuve le **1^{er} mai 2025**
- 49) Projet de loi n° 991
Loi sur la procédure de sélection et de nomination des décideurs administratifs indépendants et de renouvellement de leur mandat
Présenté par le député de l'Acadie le **27 mai 2025**
- 50) Projet de loi n° 992
Loi visant à créer un comité chargé de formuler des recommandations sur les critères de fixation ou de réajustement de loyer
Présenté par la députée des Mille-Îles le **24 avril 2025**
- 51) Projet de loi n° 993
Loi modifiant le Code du travail afin d'assurer des pratiques syndicales transparentes et démocratiques
Présenté par le député de Saint-Jérôme le **30 avril 2025**
- 52) Projet de loi n° 994
Loi favorisant la santé sexuelle et reproductive par un accès amélioré à la contraception
Présenté par la députée de Mercier le **7 mai 2025**

- 53)** Projet de loi n° 995
Loi visant à établir un cadre de surveillance et de régulation des polluants éternels
Présenté par la députée des Mille-Îles le **22 mai 2025**

Étude détaillée en commission

- 54)** Projet de loi n° 194
Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès
Présenté par le député de Pontiac le 26 avril 2023
Principe adopté le **9 juin 2023**, et
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

III. Projets de loi d'intérêt privé

Consultation et étude détaillée en commission

- 55)** Projet de loi n° 220
Loi concernant Joseph Paul-Émile Daniel Michel Marcil
Présenté par le député de Camille-Laurin le **20 mai 2025**, et
Renvoyé à la Commission des institutions

Adoption du principe

Adoption

IV. Motions du gouvernement

- 56)** 28 octobre 2025
Motion du ministre des Relations internationales et de la Francophonie :

QUE, conformément à l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme de l'Organisation des États américains.

Selon l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, cette motion ne peut être débattue avant le 7 novembre 2025.

57) 28 octobre 2025

Motion du ministre des Relations internationales et de la Francophonie :

QUE, conformément à l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve l'Entente complémentaire entre le gouvernement du Québec et l'Organisation de l'aviation civile internationale concernant les locaux de l'organisation situés au 1001, boulevard Robert-Bourassa à Montréal, signée le 23 septembre 2025.

Selon l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, cette motion ne peut être débattue avant le 7 novembre 2025.

V. Crédits budgétaires

VI. Débats statutaires

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

58) 11 novembre 2025

Motion inscrite par le député de LaFontaine en vertu de l'article 97 du Règlement :

QUE l'Assemblée nationale constate que l'adoption du projet de loi 2 a contribué à engendrer un climat démobilisant dans le réseau de la santé;

QUE, dans l'intérêt des patients, l'Assemblée nationale demande au gouvernement de suspendre la mise en vigueur de la *Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services*, le temps de relancer le dialogue et de trouver une voie de passage.

Partie 3

PROJETS DE LOI ADOPTÉS

(Projets de loi non sanctionnés)

Projet de loi n° 104

Loi modifiant diverses dispositions afin notamment de donner suite à certaines demandes du milieu municipal

Adopté le **11 novembre 2025**

Partie 4

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée

COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Mandats réglementaires

- Audition du ministère de l'Éducation du Québec, du Centre de services scolaire de l'Énergie, du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, du Centre de services scolaire du Fer, de la Commission scolaire Central Québec et de la Commission scolaire New Frontiers sur le chapitre 4 du rapport de novembre 2024 du Vérificateur général intitulé « Réussite éducative des élèves autochtones ».
- Audition du Centre d'acquisitions gouvernementales sur le chapitre 2 du rapport de novembre 2024 du Vérificateur général intitulé « Acquisitions regroupées gouvernementales ».
- Audition du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et du ministère des Transports et de la Mobilité durable sur le chapitre 4 du rapport d'avril 2024 de la commissaire au développement durable intitulé « Fonds d'électrification et de changements climatiques ».

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Mandats de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 108**, Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles afin de moderniser son offre de services financiers et de reconnaître le domaine de la créativité numérique (mandat confié le 4 novembre 2025).

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 109**, Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique (mandat confié le 5 novembre 2025).

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Mandats de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 111**, Loi modernisant la Loi sur les coopératives et modifiant d'autres dispositions (mandat confié le 4 novembre 2025).

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Mandats de l'Assemblée

Consultation générale :

- **Projet de loi n° 1**, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec (mandat confié le 22 octobre 2025).

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 220**, Loi concernant Joseph Paul-Émile Daniel Michel Marcil (mandat confié le 1^{er} octobre 2025).

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Mandats réglementaires

Interpellation :

- De la députée de Robert-Baldwin à la ministre responsable de la Condition féminine sur le sujet suivant : *Les engagements brisés du gouvernement caquiste : on ne protège pas les femmes à moitié* (avis donné les 23 et 30 octobre 2025).

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 106**, Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective et l'imputabilité des médecins quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux (mandat confié le 1^{er} octobre 2025).
- **Projet de loi n° 194**, Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès (mandat confié le 1^{er} octobre 2025).

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Partie 5

QUESTIONS ÉCRITES

*Les questions déjà inscrites paraissent
au Feuilleton du mercredi*

- 4) Mme Prass (D'Arcy-McGee) – **30 septembre 2025**
Au ministre responsable des Services sociaux

En mai 2022, le CIUSSS de la Capitale-Nationale annonçait la conversion de l'ancienne maison d'hébergement de l'Armée du Salut sur la côte du Palais en un centre offrant des services d'accueil, de convalescence, de soutien aux dépendances et d'intervention pour les personnes en situation d'itinérance. Le centre devait ouvrir en 2024. Or, selon les informations rapportées par *Le Soleil*, le 3 avril 2025, l'ouverture est maintenant prévue à l'hiver 2026, « si l'avancement des travaux se déroule comme prévu ». Dans le contexte d'une crise persistante de l'itinérance à Québec, ces délais soulèvent des inquiétudes importantes quant à l'accès aux services.

1. Le ministre peut-il expliquer les causes des retards qui ont repoussé l'ouverture du centre de 2024 à 2026, ainsi que les étapes à venir pour respecter le nouvel échéancier?
2. Quelles mesures ont été mises en place pour compenser l'absence de ce centre dans l'offre de services en itinérance à Québec en attendant son ouverture?

- 23) M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) – **1^{er} octobre 2025**
Au ministre responsable des Services sociaux

Le droit à un chien d'assistance est maintenant reconnu au Québec, notamment pour les victimes d'acte criminel et les personnes souffrant d'un handicap.

Les frais pour l'acquisition et l'entraînement d'un tel chien sont par ailleurs admissibles à un remboursement pour les victimes d'acte criminel.

Or, l'absence de processus formel pour reconnaître la certification des chiens d'assistance et des écoles et entraîneurs canins compétents ouvre la porte à plusieurs situations d'abus par des personnes mal intentionnées, laissant parfois les victimes seules avec un chien mal entraîné et incapable d'accomplir la mission de soutien pour laquelle il a été acquis.

Or, en juin 2024, le gouvernement a produit le rapport intitulé « Reconnaître les chiens d'assistance au Québec : Recommandations déposées au ministre responsable des Services sociaux ».

Le rapport identifie plusieurs enjeux relatifs aux chiens d'assistance, notamment au niveau de la qualité de la formation et de l'entraînement des chiens d'assistance, et la multiplication des écoles de dressage sans garanties de qualité et de compétence quant aux entraîneurs, ce qui peut compromettre la sécurité des personnes handicapées et du public, sans oublier la possibilité de fraude et d'usurpation de titre de chien d'assistance.

En conséquence, le rapport recommande de :

- Développer une norme québécoise en matière de chiens d'assistance ainsi qu'un programme d'évaluation de la conformité;
- Adopter une loi spécifique aux chiens d'assistance (si aucune loi habilitante ne peut être modifiée) et prévoir un règlement d'application.

Dans ses conclusions, le rapport affirme qu'il « apparaît clair que le statu quo n'est pas souhaitable », mais aucun suivi n'a été fait concernant ces recommandations.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Le ministre reconnaît-il que la sécurité des personnes handicapées et du public est compromise par la multiplication des écoles de dressages sans encadrement relatif à la qualité et la compétence des chiens d'assistance?
- Le ministre reconnaît-il les risques de fraudes et abus relatifs aux chiens d'assistance, notamment auprès des programmes d'indemnisation du gouvernement, comme le programme d'indemnisation des victimes d'acte criminel, qui remboursent des frais d'acquisition de chien d'assistance sans qu'il n'existe de normes ou de qualifications québécoises reconnues?
- Est-ce que le ministre responsable des Services sociaux va élaborer ou présenter une nouvelle norme québécoise en matière de chiens d'assistance ainsi qu'un programme d'évaluation de la conformité des écoles de dressage canin, et si oui, selon quel échéancier?

37) M. Tanguay (LaFontaine) – **2 octobre 2025**

Au ministre responsable de la région de l’Abitibi-Témiscamingue

Dans un article publié par Le Devoir le 20 septembre 2025, on apprenait que trois infirmières praticiennes spécialisées (IPS) nouvellement diplômées en santé mentale en Abitibi-Témiscamingue se sont vu refuser un poste dans leur région, à la suite de nouvelles « cibles » imposées par Santé Québec.

Ces IPS avaient pourtant complété leur formation avec l’objectif de répondre aux besoins criants en santé mentale, notamment en pédopsychiatrie, où les listes d’attente sont longues et où des jeunes de La Sarre avaient déjà été informés qu’ils pourraient enfin bénéficier d’un suivi spécialisé. Ces patients souffrent pour plusieurs d’anxiété, de TDAH ou encore d’un trouble du spectre de l’autisme, et l’arrivée d’une IPS devait marquer un tournant dans leur prise en charge.

De plus, ces IPS avaient obtenu du gouvernement une bourse d’études de 60 000 \$ conditionnelle à un engagement minimal de 6 000 heures dans le réseau public. Faute de postes disponibles, elles craignent maintenant d’être contraintes de rembourser cette somme, alors même qu’elles sont prêtes à servir dans leur communauté d’origine. Cette situation est d’autant plus incohérente que le gouvernement dit vouloir renforcer la première ligne et miser sur la prévention.

Le ministre responsable de la région de l’Abitibi-Témiscamingue peut-il indiquer :

Comment explique-t-il que, malgré les orientations du gouvernement en faveur d’un meilleur accès à la première ligne, trois IPS en santé mentale formées dans sa région se voient aujourd’hui refuser un poste?

Combien de postes d’IPS en santé mentale ont été attribués à l’Abitibi-Témiscamingue pour l’année en cours en vertu des nouvelles cibles de Santé Québec?

Quelles mesures entend-il prendre pour permettre aux IPS formées en Abitibi-Témiscamingue d’y pratiquer, et répondre aux besoins locaux, plutôt que de les forcer à déménager vers d’autres régions?

Quelles directives son gouvernement donnera-t-il concernant le remboursement des subventions de 60 000 \$ aux IPS diplômées qui, en raison du manque de postes disponibles dans leur région, ne peuvent pas honorer leur engagement de service prévu?

43) M. Tanguay (LaFontaine) – **7 octobre 2025**

Au ministre responsable de la région de l’Abitibi-Témiscamingue

Dans un article publié le 21 septembre par Radio-Canada, on apprenait que le recours massif à la main-d’œuvre indépendante en navettage dans le réseau de la santé en Abitibi-Témiscamingue prive directement l’économie régionale de retombées majeures. Selon l’étude de la firme MCE Conseils, pour chaque tranche de 100 \$ dépensée par le CISSS-AT, seulement 5,60 \$ retournent dans l’économie locale lorsque la main-d’œuvre vient de l’extérieur, contre 40,60 \$ lorsqu’il s’agit de travailleuses et travailleurs de la région.

Alors que le premier ministre affirme qu’aucun autre gouvernement n’a autant fait pour les régions, rappelons que plus de 225 M\$ ont été engloutis en deux ans dans du personnel en navettage. Ce geste a accentué la dévitalisation économique et aggravé les pressions sociales, notamment sur le logement.

Comment le ministre responsable de la région de l’Abitibi-Témiscamingue explique-t-il que les choix de son gouvernement en matière de main-d’œuvre en santé alimentent l’exode économique et fragilisent les communautés locales? Quelles mesures concrètes entend-il mettre en place, dès maintenant, pour attirer et retenir une main-d’œuvre locale et faire en sorte que chaque dollar investi en santé profite réellement à l’économie régionale?

45) Mme Prass (D’Arcy-McGee) – **9 octobre 2025**

Au ministre responsable des Services sociaux

Avec l’arrivée du temps froid, plusieurs organismes communautaires et municipalités ont exprimé des préoccupations quant à la capacité du réseau à répondre aux besoins croissants des personnes en situation d’itinérance. Les périodes de froid accentuent les risques pour leur santé et leur sécurité, et exigent une planification spécifique de la part du gouvernement et de ses partenaires.

Le ministre peut-il indiquer quelles mesures précises ont été mises en place en prévision de l’hiver 2025-2026 pour assurer un nombre suffisant de places d’hébergement d’urgence, de ressources de répit et de services adaptés aux personnes en situation d’itinérance à travers le Québec?

Peut-il également préciser à quel moment les confirmations pour les places d’hébergement hivernal ont été envoyées aux organismes concernés?

Enfin, peut-il expliquer comment son ministère coordonne ses actions avec les organismes communautaires, les municipalités et les CIUSSS/CISSS afin d'assurer une réponse adéquate pendant la période hivernale?

- 47) Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) – **21 octobre 2025**
À la ministre de l'Emploi

Dans plusieurs juridictions, dont l'Ontario, des mesures ont récemment été adoptées pour encadrer la publication de fausses offres d'emploi, communément appelées « ghost jobs ». Ces annonces sont publiées par des entreprises qui n'ont pas l'intention réelle d'embaucher, mais qui souhaitent plutôt donner une impression de vitalité économique ou maintenir un bassin de candidatures.

Selon le rapport Greenhouse 2024 State of Job Hunting, entre 18 % et 22 % des offres publiées sur certaines plateformes seraient des « ghost jobs », et près de trois chercheurs d'emploi sur cinq disent croire avoir été confrontés à ce phénomène.

Ces pratiques nuisent à la confiance du public, faussent les statistiques de postes vacants, gaspillent le temps et les ressources des personnes en recherche d'emploi — notamment dans le secteur des technologies — et contribuent à brouiller la lecture réelle de la pénurie de main-d'œuvre au Québec.

La ministre de l'Emploi peut-elle indiquer si son ministère a évalué l'ampleur du phénomène des fausses offres d'emploi au Québec, et si elle entend s'inspirer de l'initiative ontarienne afin d'interdire la publication d'offres qui ne correspondent pas à des postes réellement disponibles?

- 48) Mme Prass (D'Arcy-McGee) – **21 octobre 2025**
À la ministre des Affaires municipales

Dans un article du *Soleil* publié le 1^{er} octobre 2025 et intitulé « “Seules au batte” en itinérance : Guilbault réplique à Marchand », la ministre des Affaires municipales a déclaré : « On a une table permanente Québec–municipalités en itinérance. [...] C'est un sujet et un forum en continu. »

Considérant l'ampleur de la crise de l'itinérance et le rôle central que la ministre attribue à cette table de concertation, la ministre peut-elle indiquer :

1. Quel est le mandat officiel de la table permanente Québec–municipalités en itinérance, tel qu'adopté ou validé par le ministère?
2. Quelles actions ou recommandations concrètes issues des travaux de cette table ont permis de faire avancer la coordination gouvernementale ou municipale en matière d'itinérance depuis sa création?
3. Quelles mesures tangibles ou décisions ont découlé de ces recommandations (ex. assouplissements réglementaires, programmes ou investissements ciblés)?
4. Comment le ministère évalue-t-il l'efficacité de cette table à ce jour — notamment quant à sa capacité à répondre aux besoins exprimés par les municipalités dans la lutte contre l'itinérance?
5. Quelle est la composition actuelle de cette table permanente?
6. À quelle fréquence cette table s'est-elle réunie depuis sa création?

49) Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) – **21 octobre 2025**
Au ministre de la Santé

Des jeunes de la communauté LGBTQ+ nous ont récemment interpellés concernant les obstacles auxquels ils font face pour obtenir la prophylaxie préexposition (PrEP), un traitement reconnu pour sa grande efficacité dans la prévention du VIH.

Au Québec, la PrEP est offerte gratuitement aux personnes de moins de 25 ans couvertes par le régime public d'assurance médicaments. Toutefois, plusieurs jeunes de moins de 25 ans sont automatiquement inscrits comme personnes à charge sur le régime privé de leurs parents. Ce régime ne leur permet pas d'accéder à la gratuité prévue dans le public, et soulève en plus des enjeux importants de confidentialité, puisque les renseignements liés à la consommation de médicaments peuvent être visibles par le titulaire du régime, c'est-à-dire un parent.

Cette situation crée donc une double barrière : financière, puisque ces jeunes doivent assumer le coût de leur traitement; et personnelle, puisque leur vie sexuelle peut être involontairement dévoilée à leurs parents ou à d'autres tiers. Dans un contexte où les infections au VIH sont à la hausse au Québec, ces barrières compromettent l'adoption de comportements responsables en matière de santé sexuelle.

Ma question est donc la suivante :

Le ministre de la Santé entend-il modifier les règles d'accès à la PrEP afin de garantir la gratuité et la confidentialité à l'ensemble des jeunes de moins de 25 ans, peu importe leur type de couverture d'assurance médicaments?

50) M. Zanetti (Jean-Lesage) – **21 octobre 2025**

À la ministre de l'Enseignement supérieur

Réponse déposée le **11 novembre 2025** (dépôt n° 317-20251111)

Le Réseau des Centres collégiaux de transfert de technologies (CCTT), composé de 59 centres rattachés à des établissements collégiaux partout au Québec, est un dispositif qui regroupe 2 400 spécialistes. Il génère d'importantes retombées économiques tant pour les entreprises que pour les communautés. À titre d'exemples, lors de la dernière année financière, le réseau a engendré 175 millions en chiffre d'affaires, a accompagné 5 679 entreprises et organismes et a aidé à réaliser 13 349 projets.

Les CCTT jouent particulièrement un rôle clé en accompagnant les PME québécoises, en leur offrant un accès à une expertise de pointe souvent inaccessible en interne, notamment pour celles qui ne disposent pas de service de recherche et développement. En ce sens, il est indéniable que ces centres soutiennent la croissance durable de l'économie québécoise et favorisent le développement de la recherche et de l'innovation. Également, par le biais d'activités de recherche appliquée, les CCTT contribuent à la mission collégiale, qui consiste notamment à préparer les étudiantes et les étudiants au marché de travail afin que les PME québécoises, particulièrement celles en région, puissent avoir de la main-d'œuvre qualifiée.

Le 18 avril dernier, le Réseau des CCTT a appris le retrait de son financement de base de la part du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Le désengagement du ministère équivaut à une suppression de 86 000 \$ du budget annuel de chacun des CCTT. Or, le financement gouvernemental contribue au maintien des structures économiques régionales et des emplois au sein des centres à la grandeur du Québec : cette coupure compromet donc la structure même du Réseau.

Or, dans un article du journal *Le Devoir* daté du 16 avril 2024, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) évoque l'ébauche d'un plan d'action sur la recherche au collégial qui prendrait en compte un meilleur financement des CCTT. De plus, le MES a annoncé la possibilité de réviser le modèle de financement des CCTT durant l'exercice financier 2024-2025.

Mes questions pour la ministre sont les suivantes :

1. Le plan d'action a-t-il finalement été élaboré? Si oui, quelles actions concrètes visent les CCTT? Sinon, l'élaboration d'un plan d'action est-elle toujours prévue?
2. Concernant la révision du modèle de financement : Est-ce que le MES entend s'adjoindre du Réseau des CCTT – Synchronex pour déterminer les critères de financement, notamment sur la base des travaux que le Réseau mène actuellement avec d'autres organisations québécoises et internationales, pour établir des indicateurs comparables et structurants en matière de recherche appliquée et d'innovation?
3. Comment la ministre compte-t-elle optimiser l'utilisation des CCTT pour soutenir les PME dans leur pénurie de main-d'œuvre?

52) Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) – **21 octobre 2025**
Au ministre du Travail

Selon un article du *Journal de Montréal* publié le 25 septembre 2025, la grande transformation numérique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), appelée Plan Monarque, est pilotée par M. Michel Dumas, ancien vice-président de la firme LGS (IBM). Cette même firme a participé au projet SAAQclic, qui a connu d'importants problèmes de fonctionnement et des dépassements de coûts.

Le ministre du Travail peut-il confirmer la nature du rôle confié à M. Dumas au sein de la CNESST et préciser les mesures prévues par son ministère afin d'assurer la saine gestion, la transparence et la réussite de cette transformation numérique majeure?

53) Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) – **22 octobre 2025**
Au ministre de la Cybersécurité et du Numérique

Dans son plan stratégique 2024-2028, le ministère de la Cybersécurité et du Numérique identifie l'enjeu de la littératie numérique comme une priorité. Le ministre a la responsabilité de « favoriser l'accès aux services publics pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens afin qu'ils puissent bénéficier des avantages de leur utilisation dans un mode numérique ».

On y apprend aussi qu'une réflexion est présentement menée à l'échelle gouvernementale « dans le but de dégager les meilleures pistes d'actions pour atténuer les effets de la fracture numérique ». Or, il est difficile de trouver des actions concrètes du gouvernement en ce sens.

Le ministre de la Cybersécurité et du Numérique peut-il nous expliquer quelles mesures concrètes il entend déployer pour favoriser la littératie numérique au sein de la population, notamment chez les personnes âgées?

54) M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) – **23 octobre 2025**
Au ministre du Travail

Les employés et employées d'entretien ménager travaillant dans les édifices publics au Québec, syndiqués ou non, sont assujettis par deux décrets couvrant leur secteur. Il s'agit d'environ 16 000 travailleurs et travailleuses pour la région de Montréal et de 10 000 pour Québec et ses environs. À la suite de négociations, le syndicat et l'Association des entrepreneurs de services d'édifices Québec inc. en sont venus à une entente pour la nouvelle convention collective maîtresse de Montréal. Les bonifications et mesures à l'entente sont donc en démarche afin d'être ratifiées pour que les travailleuses et travailleurs concernés puissent avoir droit à leur augmentation salariale et aux bonifications de leurs avantages sociaux. Ces mesures représentent une amélioration concrète et essentielle dans leur vie quotidienne dans un contexte de hausse des loyers et d'inflation. Chaque semaine de retard, pour une augmentation moyenne de 1,70 \$/heure, représente une perte pouvant aller jusqu'à 69 \$ par semaine.

Étant donné que le processus de renouvellement du Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal, c. D-2 r.15, est en cours; qu'une convention collective a été conclue en décembre 2024 et qu'une requête en modification du décret a été signifiée au ministère du Travail en février 2025, la prochaine étape serait une prépublication à la Gazette officielle pour une éventuelle entrée en vigueur du décret.

En somme, l'attente d'une prépublication comme prochaine étape vers la ratification du décret par le ministère du Travail est attendue afin que des milliers de personnes puissent bénéficier des conditions déjà convenues.

Considérant ce qui précède, mes questions pour le ministre sont les suivantes :

1. Comment le ministre explique-t-il qu'une prépublication à la Gazette officielle ne soit pas encore faite?

2. Quelles sont les raisons qui empêchent le ministre du Travail d'aller de l'avant avec le règlement de ce dossier?

55) M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) – **24 octobre 2025**
À la ministre de la Famille

En avril 2023, un reportage de Radio-Canada nous apprenait l'inaccessibilité des locaux des garderies pour de nombreux parents avec handicap physique (RDI, *Garderies inaccessibles*, 22 avril 2023). Les organismes de défense des droits des personnes handicapées ont alors fait la demande que l'information sur l'accessibilité des locaux des SGEE soit visible pour tous sur le nouveau portail d'inscription aux services de garde. La ministre de la Famille de l'époque s'était alors engagée à inclure cette information dans le nouveau portail.

Pour les parents en situation de handicap, trouver un SGEE accessible relève du parcours du combattant. L'actuelle Place 0-5 ne contient presque aucune information concernant l'accessibilité des locaux des garderies et des CPE, et les employés n'ont généralement pas de connaissance en matière d'accessibilité. Les parents doivent donc se résoudre à visiter les SGEE un par un en espérant tomber sur des locaux accessibles un jour. Pour l'autonomie et l'inclusion de tous les parents, visibiliser l'accessibilité physique des installations serait une mesure qui marquerait un premier pas vers l'accessibilité universelle dans le réseau de SGEE. D'autant plus, le ministère a subventionné l'organisme AlterGo afin qu'il développe des outils pour soutenir les SGEE dans l'évaluation de leur accessibilité, notamment une grille d'auto-évaluation (AlterGo, L'Accessibilité universelle des services de garde; Grille d'auto-évaluation).

Mes questions pour la ministre sont les suivantes :

- Est-ce que son ministère a informé tous les SGEE de l'existence de l'outil d'auto-évaluation créé par AlterGo et a-t-il sensibilisé les SGEE à remplir et détailler ces informations sur le Portail?
- Dans le déploiement du Portail d'inscription aux services de garde, la ministre tiendra-t-elle l'engagement public de sa prédécesseure en exigeant à tous les SGEE d'afficher sur le portail web le niveau d'accessibilité physique de leurs installations?

56) M. Chassin (Saint-Jérôme) – **28 octobre 2025**
Au ministre de la Santé

Dans le cadre du projet de loi n° 106, Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective et l'imputabilité des médecins quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux, des analyses ont été produites à la demande ou à l'intérieur du MSSS. Il est notamment question d'un tel document dans une chronique de Tommy Chouinard. Selon l'article, il s'agit d'un document préparé par « quelques médecins leaders du réseau » et Dre Emmanuelle Britton, qui agissait à titre de conseillère dans la direction générale de la gestion des effectifs médicaux, de l'accès à la première ligne et de l'accès à la médecine spécialisée au MSSS. Ledit document soulignerait « les incohérences, les angles morts, la non-possibilité d'opérationnaliser le projet de loi 106 ». Toujours selon les propos rapportés de la Dre Britton, ce document aurait été présenté lors d'une rencontre au sein du MSSS, notamment le sous-ministre en titre, Daniel Paré, et/ou son équipe.

- Est-ce que le ministre a été mis au courant de l'existence de cet avis défavorable?
- Sait-il de quel document il s'agit?
- Peut-il fournir ce document aux parlementaires, ou encore le rendre public et nous en informer?

57) Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) – **29 octobre 2025**
Au ministre de la Santé

Dans leurs fonctions, les députés peuvent être amenés à intervenir auprès des différents ministres afin de leur soumettre des situations exceptionnelles vécues par leurs concitoyens, lesquelles appellent des interventions tout aussi exceptionnelles — en l'occurrence, l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire.

S'il est légitime de s'inquiéter des dérives potentielles liées à l'usage du pouvoir discrétionnaire ministériel, il demeure néanmoins que, dans certaines circonstances critiques — par exemple en cas de risque de dénuement total et/ou d'atteinte grave à la santé — que ce pouvoir constitue un instrument essentiel de flexibilité et de responsabilité ministérielle.

Le ministre de la Santé peut exercer son pouvoir discrétionnaire de plusieurs manières, notamment par l'administration de son budget discrétionnaire ou encore par son pouvoir de dérogation, lequel lui permet d'accorder l'accès à la RAMQ à des personnes qui ne sont pas résidentes du Québec selon les conditions prévues à l'article 10.1 du chapitre M-19.2.

Toutefois, pour ce qui est des personnes lourdement handicapées — et pour lesquelles aucune directive claire n’a été transmise aux établissements — un risque d’iniquité de traitement subsiste. Le ministre de la Santé s’en remet alors aux mécanismes mis en œuvre par Santé Québec à travers ses établissements. Certes, chaque établissement sous la responsabilité de Santé Québec conserve une autonomie dans la gestion de ses services et de ses soins en fonction de ses ressources. Cependant, il est arrivé à diverses reprises que le ministre exerce son pouvoir discrétionnaire dans des cas exceptionnels, notamment celui, hautement médiatisé, de M. Jonathan Marchand.

Je lui ai récemment soumis un cas similaire, ayant déjà cheminé par les processus du Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services ainsi que du Protecteur du citoyen, et qui s’est retrouvé, en dernier recours, à mon bureau. Plusieurs semaines après la transmission du dossier au ministre de la Santé — et après avoir reçu une confirmation de traitement assortie d’un numéro de référence — le conseiller du ministre nous a informés que ce dernier ne se penchait pas sur ce type de demandes discrétionnaires et nous a invités à communiquer avec Santé Québec. Or, Santé Québec n’était pas au fait du dossier ni du numéro de référence. Bref, aucune instance n’a donné suite à cette demande discrétionnaire.

Mes questions au ministre de la Santé :

1. Pourquoi offrir l’inscription d’un numéro de requête aux demandes discrétionnaires reçues si celles-ci ne sont pas traitées?
2. Comment, où et par qui cheminent les demandes discrétionnaires relatives aux personnes lourdement handicapées sont transmises au cabinet du ministre de la Santé?
3. L’article 669 de la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux stipule que le ministre peut, de sa propre initiative à l’égard d’un prestataire de services du domaine de la santé et des services sociaux ou à la demande d’un tel prestataire, accorder une autorisation permettant à ce prestataire de recourir, pour la période qu’il détermine, aux services d’une agence de placement de personnel ou à de la main-d’œuvre indépendante, et ce, dans des circonstances exceptionnelles. Quelles sont ces circonstances exceptionnelles et comment est-il possible de soumettre une telle demande?
4. Le ministre prend-il l’engagement d’envoyer des clarifications sur le processus des demandes discrétionnaires relatives aux personnes lourdement handicapées, ainsi que sur ces circonstances exceptionnelles à l’ensemble des bureaux de circonscription, afin d’éviter non seulement une perte de temps pour les équipes des députés, mais aussi pour les siennes, tout en cessant de créer de fausses attentes pour les citoyens concernés?

5. Le ministre prend-il l'engagement d'émettre des orientations claires à Santé Québec et à ses établissements concernant les personnes lourdement handicapées, afin de minimiser les risques d'iniquité de traitement?

58) M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) – **29 octobre 2025**
Au ministre de la Santé

Le 1^{er} novembre 2023, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité une motion soulignant l'importance de sensibiliser davantage la population aux enjeux vécus par les personnes en situation d'immunosuppression. Par ce fait, les législateurs ont reconnu le « i » rouge incliné comme symbole officiel de prévention des personnes immunosupprimées. La motion évoque également l'instauration d'une « Journée nationale des personnes immunosupprimées ».

Depuis ce temps, le symbole du « i » rouge incliné commence à prendre place dans l'espace public et des efforts sont faits pour en augmenter la portée. L'ancien directeur national de la Santé publique, le Dr Luc Boileau, a même arboré publiquement ce symbole et soutient son utilisation.

Mes questions sont les suivantes :

- Le ministère de la Santé et des Services sociaux déploie-t-il des efforts pour appuyer l'initiative?
- Le ministre de la Santé entend-il appuyer l'adoption d'une loi officialisant la Journée nationale des personnes immunosupprimées?
- Quel est le calendrier en vue de l'adoption d'une telle loi?

59) M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) – **30 octobre 2025**
Au ministre de la Santé

En avril 2021, après deux années de représentations soutenues, le ministre de la Santé annonçait un réajustement financier des frais de déplacement médicaux pour les patients des régions. Le gouvernement n'avait pas indexé les barèmes de ce programme depuis 10 ans.

Depuis 2023, bien qu'une indexation annuelle soit appliquée, ce programme ne couvre encore qu'une partie des coûts réels engendrés. Il en résulte que les patients eux-mêmes doivent déboursier personnellement des sommes importantes pour obtenir un accès aux soins de santé spécialisés et surspécialisés, constituant une iniquité flagrante dans le système public de santé dont l'accès doit pourtant être universel et gratuit. J'ai déposé une pétition de 2 500 signataires à l'Assemblée nationale en septembre 2024, réclamant de revoir la Politique de déplacement des usagers (PDU) afin de rembourser le coût réel des déplacements médicaux. À l'étude des crédits, en mai dernier, les équipes du ministre ont confirmé que la révision complète de la PDU était à l'échéancier pour l'automne 2025.

Mes questions sont les suivantes :

- À deux mois de la fin de l'année 2025, le ministère de la Santé a-t-il amorcé son exercice de révision de la Politique de déplacement des usagers?
- Pour mener cet exercice, a-t-il consulté les établissements et les patients pour nous présenter des barèmes actualisés qui reflèteront les coûts réels engendrés?
- Quand le ministre prévoit-il présenter sa nouvelle Politique de déplacements des usagers et quel est le calendrier de sa mise en œuvre?

60) M. Nadeau-Dubois (Gouin) – **4 novembre 2025**

À la ministre de l'Éducation

Selon les données préliminaires révélées par le ministre de l'Éducation lors de l'étude des crédits, le taux de sortie sans diplôme et sans qualification des élèves du secondaire du réseau public lors de l'année scolaire 2023-2024 s'élève à 16,9 %. C'est une hausse par rapport aux années précédentes : 15,1 % pour 2022-2023 et 16,3 % pour 2021-2022.

Le taux de décrochage dans les écoles secondaires varie beaucoup selon les programmes : projet pédagogique particulier (PPP) avec ou sans sélection et le programme régulier.

Les questions suivantes ont été élaborées à partir du tableau concernant les taux de décrochage annuels (taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification parmi l'ensemble des sorties en formation des jeunes au secondaire), pour la cohorte 2022-2023 suivis jusqu'en 2023-2024, selon la déclaration dans un PPP. Ce tableau (numéro 2RP_EDUC-14) se retrouve à la page 37 du document intitulé *Réponses aux demandes de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition* présenté dans le cadre de l'étude des crédits 2025-2026.

Mes questions pour la ministre sont les suivantes :

- 1) Afin d'avoir un portrait plus complet, la ministre pourrait-elle créer trois tableaux distincts pour obtenir les taux de sorties sur 5, 6 et 7 ans, chacun distinguant avec trois colonnes différentes les taux de sorties sans qualification, sans diplôme et l'amalgame de ces deux types de taux de sortie? Serait-il possible de fournir, pour chacun de ces tableaux, en plus des pourcentages, le nombre d'élèves concernés (n) et d'ajouter aussi aux tableaux les n totaux provinciaux pour chaque catégorie (public/privé et féminin/masculin)? Pour chaque tableau, serait-il possible d'ajouter trois lignes : une pour le taux de sortie des élèves qui n'ont pas de PPP (n et %), une pour le taux de sortie des élèves qui ont un PPP non sélectif (n et %) et une ligne pour le taux de sortie des élèves qui ont un PPP sélectif (n et %)?
 - 2) La ministre entend-elle élargir le calcul de l'indice de milieu socio-économique aux écoles privées? Si oui, quand ? Et si non, pourquoi?
 - 3) Comment la ministre définit-elle un PPP sélectif et un PPP non sélectif? Peut-elle nous préciser si la sélection des élèves par les frais est incluse dans sa définition et si elle tient compte dans celle-ci des frais couverts par la mesure budgétaire du 300 \$?
 - 4) Serait-il possible d'obtenir un tableau supplémentaire qui présente, au secondaire en 2024-25, le nombre et le pourcentage d'élèves fréquentant une école privée pour chaque territoire de centre de services scolaire et que ce tableau inclue le n et le % total pour le Québec d'élèves au privé ainsi que le n et le % total d'élèves au Québec?
 - 5) La ministre pourrait-elle produire un tableau supplémentaire qui présente, au primaire en 2024-25, le nombre et le pourcentage d'élèves fréquentant une école privée pour chaque territoire de centre de services scolaire et que ce tableau inclue le n et le % total pour le Québec d'élèves au privé ainsi que le n et le % total d'élèves au Québec? Pourrait-elle faire de même pour le préscolaire 2024-25?
- 61) Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) – **4 novembre 2025**
À la ministre du Tourisme

Le parc d'attractions La Ronde, situé sur l'île Sainte-Hélène, occupe une place particulière dans l'imaginaire collectif québécois. Héritage de l'Expo 67, il fait partie du paysage montréalais depuis plus d'un demi-siècle et demeure un site touristique emblématique qui a marqué plusieurs générations de Québécoises et de Québécois.

Or, selon un article publié le 21 octobre 2025 dans le Journal de Montréal, le propriétaire américain de La Ronde, Six Flags, traverserait actuellement une grave crise financière. Son plan de redressement, nommé Project Accelerate, envisagerait la vente ou la fermeture de certains parcs jugés non essentiels, dont La Ronde pourrait faire partie. L'entreprise fait face à une baisse de fréquentation, à une dette de plus de cinq milliards de dollars et à une rentabilité limitée pour ses sites exploités en location, comme celui de Montréal.

Considérant l'importance historique, culturelle et touristique de La Ronde pour Montréal et pour le Québec, la ministre du Tourisme peut-elle indiquer quelles actions son ministère entend poser afin d'assurer la pérennité de ce site emblématique et de préserver son rôle au cœur de l'offre touristique et du patrimoine collectif québécois?

62) Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) – **4 novembre 2025**

Au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Selon un document interne du ministère de l'Environnement obtenu par Radio-Canada, le gouvernement du Québec prévoit réorienter une partie du financement du Plan pour une économie verte 2030 afin de réduire les investissements en prévention et en réduction des gaz à effet de serre, au profit de mesures d'adaptation aux impacts des changements climatiques.

Bien que l'adaptation soit essentielle, elle ne peut toutefois se substituer à la prévention. Ce rééquilibrage des priorités soulève donc une question de fond : est-ce un choix de stratégie environnementale ou la conséquence directe d'une mauvaise gestion des finances publiques qui prive le Québec de la capacité de faire les deux — prévenir et s'adapter?

Le ministre peut-il confirmer si son gouvernement réoriente les fonds du Plan pour une économie verte par manque de moyens financiers ou s'il assume pleinement avoir fait le choix politique de délaisser la réduction des émissions pour se concentrer sur la gestion des conséquences?

63) M. Grandmont (Taschereau) – **5 novembre 2025**

Au ministre des Transports et de la Mobilité durable

En novembre 2024, le gouvernement fédéral a écarté la proposition du ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec de réaliser le nouveau tablier du pont de Québec en béton, puisque cette proposition a été jugée trop lourde pour la capacité portante du pont de Québec.

Plusieurs options de matériaux pour le tablier du pont de Québec sont possibles et permettraient une structure plus légère et plus durable, en prenant en compte que la durée de vie souhaitée d'un tablier est d'au moins 75 ans.

L'acier orthotrope, qui peut être acheté et installé par des entreprises québécoises, est une option plus légère et durable. Bien qu'un peu plus chère, l'augmentation de la durée de vie estimée assure une rentabilité rapidement.

L'aluminium est encore plus léger que l'acier orthotrope, et davantage durable. La durée de vie du pont de Québec avec ce matériau serait significativement augmentée, ce qui permettrait de compenser le coût plus élevé lors de la construction. Sa résistance est excellente et son impact écologique moindre, selon des experts.

De plus, une étude a été réalisée en 2015 par le ministère concernant la possibilité d'abaisser le tablier du pont de Québec. Les résultats de cette étude n'ont pas été rendus publics.

Mes questions pour le ministre sont les suivantes :

- 1) Est-ce que l'acier orthotrope et l'aluminium sont envisagés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le nouveau tablier du pont de Québec?
- 2) Est-ce que le ministère entend profiter de la fenêtre d'opportunité offerte par le remplacement du tablier du pont de Québec pour l'abaisser, afin de faciliter la cohabitation entre les cyclistes, les automobiles et les camions sur le pont?
- 3) Quel est l'échéancier pour le dépôt d'une nouvelle proposition du ministère au gouvernement fédéral concernant le tablier du pont de Québec?

64) M. Grandmont (Taschereau) – **5 novembre 2025**
Au ministre des Transports et de la Mobilité durable

Le ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit a déposé, à la fin de la dernière législature, le *Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2022-2027*.

Plusieurs enjeux y sont couverts, comme un meilleur accès aux services de santé et de services sociaux ou encore la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cependant, rien dans ce plan ne concerne les infrastructures routières reliant des communautés des Premières Nations isolées, infrastructures qui permettraient aux communautés visées de se réaliser pleinement, tant du point de vue social qu'économique.

Plusieurs communautés sont ainsi dépendantes d'infrastructures routières en piètre état, situation rendant difficile l'accès aux villes et villages environnants. Il s'agit pourtant d'un déterminant important des inégalités sociales et économiques que rencontrent les Premières Nations par rapport aux autres groupes composant la population du Québec.

Vous conviendrez avec moi que l'absence d'infrastructures de transport efficaces et fiables limite considérablement le développement économique de ces communautés et ajoute des délais dans l'accès à des soins d'urgence, ce qui représente des risques réels pour la sécurité et la vie des gens.

Mes questions pour le ministre sont les suivantes :

- 1) Existe-t-il une directive, une politique ou une stratégie du ministère des Transports et de la Mobilité durable visant spécifiquement à assurer la mobilité dans les communautés autochtones isolées du Québec?
- 2) Si non, quels sont les engagements concrets du ministère pour désenclaver ces communautés?

65) Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) – **6 novembre 2025**

À la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

La mission du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale vise la participation de la population, des entreprises, des organismes et des communautés au développement et à la prospérité du Québec. Pour ce faire, le ministère possède plusieurs programmes de soutiens financiers essentiels qui, regroupés, constituent ce qui me rend si fière de mon Québec, le filet social. En d'autres mots, la ministre est responsable d'orienter les fonds financiers pour le soutien, notamment aux organismes communautaires, qui à leur tour offrent des services inestimables à nos communautés et contribuent au développement et à la prospérité du Québec. Or, ces mêmes organismes communautaires doivent élire domicile dans un marché locatif hautement spéculatif, créant de ce fait un obstacle financier majeur pour l'accès à des locaux abordables. Malgré cela, plusieurs organisations mènent des projets concertés pour y trouver des solutions :

- Le projet du Carrefour de la maison Saint-Pierre consiste à rénover plus de 40 000 pieds carrés (pc) d'un bâtiment classé patrimonial et à relouer à près de 15 organismes communautaires;
- L'îlot Sainte-Brigide vise à rénover l'église pour offrir un milieu de vie et 74 studios, soit près de 64 701 pc, pour des personnes en situation d'itinérance;

- L'Espace LGBTQ+ rénove un bâtiment de plus de 30 000 pc et offrira des espaces locatifs en plein cœur du village pour au moins 10 organismes communautaires, ainsi qu'un milieu de vie;
- Le Comité social Centre-Sud réside dans un bâtiment patrimonial de près de 109 620 pc et offre des locaux abordables à 11 organismes communautaires;
- Le projet Astérisk est en développement et à terme, il offrira des espaces abordables pour trois organismes jeunesse.

Ces exemples proposent des solutions collectives afin de loger près de 40 organismes tout en offrant des services communautaires à des populations variées, dont les personnes en situation d'itinérance. La ministre comprendra que dans ma circonscription, l'esprit entrepreneurial communautaire regorge et il offre une solution pragmatique pour l'accès à des locaux abordables. Offrir le soutien financier à ces projets en créant des programmes sur mesure nous fait agir sur trois aspects importants : contribuer à une offre de locaux communautaires abordables, offrir des services communautaires pour la population et protéger le patrimoine bâti.

En matière de programmes de soutien financiers existants, le programme d'aide aux organismes communautaires (PAOC) et le programme d'immobilisation en entrepreneuriat communautaire (PIEC) sont fermés jusqu'à nouvel ordre. Tout dernièrement, la présidente du Conseil du trésor a donné comme consigne de geler toutes les subventions futures. Par ailleurs, l'étude menée par Maxim Fortin de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques en 2025 démontre que d'un côté, l'État québécois reconnaît et finance l'action communautaire et d'un autre, l'État a limité le soutien aux missions des organismes communautaires, laissant ainsi plus de place à la philanthropie.

Dans ce contexte, mes questions à la ministre sont les suivantes :

1. Quelles sont les actions prévues par le ministère pour le soutien aux initiatives communautaires visant l'accès aux locaux abordables? Est-ce possible d'avoir une copie de ce plan?
2. Quelle est la date du retour des programmes de subvention mentionnés ci-haut (PIEC et PAOC)? Est-ce possible d'avoir la liste des projets soutenus par ces deux programmes ainsi que les montants octroyés depuis 2022?
3. Quels seront les prochaines enveloppes financières prévues et leur montant pour le soutien aux organismes communautaires et l'accès à des locaux abordables?
4. Dans l'éventualité de la création de nouveaux programmes de financement, est-ce que le ministère a la volonté de coconstruire un programme structurant et innovant pour le soutien des organismes qui vise à rénover des bâtiments afin d'offrir des locaux abordables au milieu communautaire?

Il est essentiel que le ministère affirme son engagement à des solutions qui répondent au besoin d'accès à des locaux abordables. Ainsi, notre milieu communautaire pourra se dédier à réaliser ses nombreuses missions et ultimement soutenir nos populations en situation de vulnérabilité.

66) Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) – **11 novembre 2025**
À la ministre de l'Emploi

Les carrefours jeunesse-emploi (CJE) sont des organismes présents dans toutes les régions du Québec dont la mission est d'accompagner les jeunes de 15 à 35 ans dans leurs parcours scolaires, professionnels et personnels. Ils soutiennent la diplomation, la recherche d'emploi, l'entrepreneuriat et la réinsertion sociale de milliers de jeunes chaque année.

Une étude indépendante réalisée par la firme KPMG pour le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec conclut que les CJE constituent l'un des investissements les plus rentables que le gouvernement puisse faire. Selon cette étude, chaque dollar public investi dans les CJE génère plusieurs fois sa valeur, à la fois pour les jeunes – par des revenus additionnels et une meilleure stabilité d'emploi – et pour l'État, par des recettes fiscales accrues.

Or, malgré ces résultats, le financement gouvernemental accordé aux CJE aurait diminué de 34 % en dollars constants entre 2021 et 2024. Le Réseau indique aussi qu'en raison de critères d'admissibilité trop restrictifs, environ 25 000 jeunes auraient été exclus de leurs services depuis 2023.

Compte tenu de ces constats, la ministre de l'Emploi peut-elle indiquer :

1. Pourquoi les crédits budgétaires destinés aux CJE ont-ils diminué au cours des dernières années;
2. Si elle entend revoir la structure de financement afin d'assurer un soutien stable, pluriannuel et indexé pour ces organismes;
3. Quelles mesures son ministère compte-t-il prendre pour garantir à tous les jeunes un accès équitable aux services des CJE, peu importe leur profil ou leur région?

67) Mme Caron (La Pinière) – **11 novembre 2025**

À la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, ministre responsable des Services sociaux et ministre déléguée à la Santé

Le 16 octobre dernier, l'Association des établissements privés conventionnés (AEPC) émettait un communiqué de presse intitulé : « Des CHSLD privés conventionnés à nouveau à risque de fermeture ».

Bien que le premier ministre annonçait dans le dernier discours inaugural que le gouvernement a l'intention de consolider le modèle privé conventionné pour l'hébergement des aînés, l'association déplore notamment l'absence de discussions sérieuses avec le ministère afin d'assurer le financement des établissements offrant des services de soins de longue durée.

De plus, elle s'est dite déçue par les quatre dernières années, qui mettent en lumière l'absence de mesures structurelles visant à rebâtir la situation financière des établissements privés conventionnés au Québec. Elle souligne qu'un risque élevé de bris de services plane désormais sur la prochaine année. À cela s'ajoute l'imposition d'un financement annuel assorti de nombreuses conditions, désormais appliquées sans discussion préalable avec le ministère.

Dans les semaines précédant le dépôt du budget 2025-2026, l'AEPC demandait une aide d'urgence de 25 M\$ pour éviter des fermetures. La ministre a répondu avec une aide ponctuelle de 10 M\$, qui a permis d'éviter le pire, mais sans régler le problème de fond.

La ministre peut-elle nous indiquer à quel moment elle entend débiter les discussions avec l'AEPC afin d'éviter une rupture de services et d'assurer la pérennité des CHSLD privés conventionnés?

68) Mme Nichols (Vaudreuil) – **11 novembre 2025**

À la ministre des Affaires municipales

Via le directeur général des élections, Élections Québec s'était engagée à réaliser des projets pilotes de vote électronique et/ou par Internet avant les élections du 2 novembre dernier, afin d'en évaluer la faisabilité, la sécurité et l'acceptabilité sociale. Or, ces projets n'ont finalement pas été réalisés, sans qu'aucune justification claire ni échéancier alternatif n'aient été rendus publics.

Dans un contexte où les taux de participation aux scrutins, qu'ils soient municipaux ou provinciaux, demeurent historiquement faibles, il est légitime de se questionner sur les raisons ayant mené à l'abandon de cette avenue moderne, pourtant susceptible de faciliter la participation citoyenne et de renforcer la vitalité démocratique du Québec.

La ministre peut-elle expliquer pourquoi cette initiative a été laissée de côté? Peut-elle préciser quelles analyses techniques ou juridiques ont motivé cette décision, quelles sommes avaient été prévues pour la mise en œuvre des essais, et si un nouveau calendrier de déploiement est envisagé?

À l'heure où la confiance démocratique et la participation électorale sont en déclin, le Québec ne devrait-il pas faire preuve de leadership en testant des solutions innovantes plutôt que de les reporter indéfiniment?

Partie 6
PRÉAVIS

I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS

Projets de loi du gouvernement

- a) 11 novembre 2025
Loi concernant l'entrée en vigueur de la Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out – *ministre du Travail*

Projets de loi publics au nom des députés

- b) 11 novembre 2025
Loi établissant un nouveau mode de scrutin – *député d'Hochelaga-Maisonneuve*

Projets de loi d'intérêt privé

II. NOUVEAUX PRÉAVIS

- aa) Loi concernant Le Country Club de Montréal – *députée de Laporte*
- bb) Loi concernant le Monastère des Ursulines de Québec – *député de Taschereau*
- cc) Loi concernant le regroupement de Mutuelle Beneva et de La Compagnie mutuelle d'assurance Gore – *députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré*